

*Impôt sur le revenu—Loi*

dont il ne devrait pas se vanter, mais qu'il devrait plutôt tenter de faire oublier en présentant certaines mesures correctives.

● (2010)

En examinant les réalisations du gouvernement actuel, on constate que sous son égide, les taux d'intérêt, les dépenses de l'État, les déficits budgétaires, le chômage, les impôts et l'inflation ont atteint un niveau sans précédent tandis que le dollar fléchissait à son plus bas niveau depuis des années. C'est pourquoi j'ai proposé une motion aujourd'hui.

Les rapports déposés par le ministère de la Consommation et des Corporations indiquent qu'un nombre record d'entreprises de toutes sortes, de particuliers et de sociétés sont présentement sur le seuil de la faillite au Canada. Les chiffres fournis par le ministère démontrent que le taux de faillites au Canada a augmenté de 17.3 p. 100 en 1980 par rapport au taux de 1979. Quant aux cas d'insolvabilité chez les particuliers, le taux a augmenté de 28.9 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière. Les difficultés qu'éprouvent présentement tant de secteurs de l'économie canadienne sont dues à l'inaction du gouvernement.

Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons pris un certain nombre d'initiatives dans notre budget et j'ai été heureux de constater que les libéraux en ont retenu quelques-unes et les ont intégrées à leur budget de cette année.

S'il est un secteur de notre société qui touche un revenu fixe et qui éprouve de très sérieuses difficultés, c'est bien celui des familles monoparentales. Ce secteur compte environ 9 p. 100 des familles canadiennes et les chefs en sont des parents seuls dont le revenu se situe en deçà du seuil de la pauvreté. J'aimerais bien que le gouvernement accorde une attention spéciale à ces gens qui éprouvent tant de difficultés.

Vendredi dernier, un député du Nouveau parti démocratique—je ne me souviens plus de quelle circonscription—a présenté une motion à propos de ce problème très important. Certains députés ont formulé des idées quant à la façon dont on pourrait venir en aide à ces gens-là, non seulement au moyen des mesures fiscales mais des autres mesures législatives qui les concernent.

Lorsque nous voyons agir le ministre chargé de la condition féminine et constatons l'insensibilité dont il a fait preuve à l'égard de l'association qui représente les femmes, nous devons nécessairement conclure qu'il ne se soucie guère du sort des femmes.

J'espère que le gouvernement adoptera un certain nombre des recommandations que lui ont faites ces groupes très estimés, non seulement à l'égard des dispositions fiscales mais aussi d'autres mesures législatives qui touchent les familles monoparentales.

A titre de député de l'Ouest, j'aimerais faire consigner au hansard quelques-uns des griefs exprimés par les Canadiens de cette région; même si certains sujets ne se rapportent pas directement à la mesure dont nous sommes saisis, j'espère parvenir à rattacher mes observations à certains articles pertinents du bill.

Les Prairies ont mené une lutte longue et amère contre les conditions coloniales que leur a imposées la région plus peuplée et politiquement plus puissante du centre du Canada. Elles seront peut-être forcées de lutter contre leur gré, car

aujourd'hui elles sont absolument convaincues que les politiques fiscales du ministre des Finances et les projets énergétiques du ministre responsable de l'énergie présagent un retour à l'ancien statut colonial de l'Ouest. Ce rôle de colonie, l'Ouest ne l'assumera pas de nouveau sans résister.

Non seulement nous devons subir les mesures budgétaires relatives à l'énergie, mais il y a aussi les propositions constitutionnelles qui font des habitants des provinces de l'Ouest, et en fait même de toutes les provinces à l'exception du Québec et de l'Ontario, des citoyens de deuxième classe.

Permettez-moi de faire un petit rappel historique. Les détenteurs des pouvoirs politiques et commerciaux du centre du Canada ont toujours su fondre leurs intérêts; la gestion des ressources de l'Ouest au profit de l'empire commercial du Canada central a toujours et est encore leur principale entreprise conjointe. L'avantage mutuel qu'ils ont retiré de cette fusion a été le contrôle des ressources des Prairies à l'avantage commercial des industries du centre, et l'appui électoral accordé aux alliés politiques de l'industrie dans l'est, dont seul le poids comptait vraiment à leurs yeux. Hommes d'affaires et politiciens du Canada central avaient tout à gagner à ce jeu. Le fait que l'Ouest ne pouvait qu'y perdre était considéré comme une conséquence regrettable de la configuration géographique du pays.

Les buts du dominion et l'intérêt national ont été et sont toujours inélectablement définis par les blocs de pouvoir économique et politique du centre du Canada. En 1867, il était prévu dans la confédération de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse que le gouvernement de chaque province posséderait les richesses naturelles qui se trouvent dans les limites de son territoire et aurait droit de regard sur l'exploitation de celles-ci. En 1870, la région que constituent maintenant les trois provinces des Prairies devenait, de réserve de piégeage et de commerce de la Compagnie de la Baie d'Hudson qu'elle était, une colonie des provinces nouvellement confédérées. Cette même année, le Manitoba cessait d'être une colonie et devenait une province, mais pas une province comme les autres. En effet, le gouvernement des autres provinces avait droits de propriété et de regard sur leurs richesses naturelles, mais celui du Manitoba n'avait ni l'un ni l'autre de ces droits. Le Manitoba n'était vraiment qu'une colonie.

En 1905, l'Alberta et la Saskatchewan passaient du statut de territoires coloniaux à celui de provinces mais, comme le Manitoba, elles n'allaient pas pouvoir posséder leurs richesses naturelles ni avoir droit de regard sur l'exploitation de celles-ci. Le gouvernement fédéral gardait la mainmise sur leurs ressources, dans l'intérêt du Canada.

En 1930, la colère, l'agitation, l'aliénation, l'hostilité et les rumeurs périodiques de séparation finirent par porter leurs fruits. Les provinces des Prairies devinrent propriétaires et maîtresses de leurs ressources naturelles. Ce n'est que depuis cinquante ans que ces provinces sont sur un pied d'égalité avec les provinces fondatrices.

Le terme «colonie» est employé avec circonspection. En réalité, les ressources des trois provinces étaient exploitées sans vergogne par le centre du Canada dont elles servaient à accroître la puissance politique et commerciale. Pendant les soixante années où le Manitoba a été une colonie, il n'a eu aucune source de revenu réelle ou virtuelle. La Saskatchewan